

ANNEE 2022 / 2023

Accueils Péricolaires et Accueils de Loisirs Sans Hébergement

			PERISCOLAIRE MATIN et SOIR	EXTRA-SCOLAIRE (A.L.S.H.)			
			Tarif Horaire	Matin	repas	Après- midi	Journée complète
QF1	jusqu'à	309,00 €	0,61 €	1,92 €	0,99 €	2,93 €	5,84 €
QF2	310,00 €	650,00 €	1,25 €	3,33 €	1,71 €	4,99 €	10,03 €
QF3	651,00 €	1012,00 €	2,07 €	3,99 €	3,03 €	6,18 €	13,20 €
QF4	1 013,00 €	1 291,00 €	2,28 €	4,57 €	3,55 €	6,82 €	14,94 €
QF5	1 292,00 €	1 544,00 €	2,93 €	4,65 €	4,03 €	7,01 €	15,69 €
QF6	1 545,00 €	1 867,00 €	3,19 €	5,70 €	4,56 €	8,94 €	19,20 €
QF7	plus de	1 867,00 €	3,43 €	6,03 €	5,13 €	9,13 €	20,29 €

PERISCOLAIRE ET RESTAURATION (accueil péricolaire)

- **Accueil péricolaire :**

Décompte du tarif horaire à la 1/2h, sauf la période de 7h15 à 7h30 et de 16h45/17h tarifées au 1/4h (toute ½h entamée est due).

La période péricolaire du matin a une amplitude de 1h15 (7h15 / 9h) et le soir de 2h15 (16h45-19h)

Arrivée

à 7h15 = 1h15

à 7h30 = 1h00

à 8h00 = 0h30 (départ à l'école à 8h30)

La période péricolaire du soir a une amplitude de 2h15 (16h45 / 19h)

Départ avant 17h00 = 0h15 (prise en charge des enfants aux écoles à 16h30)

Présence facturée 1/4 h

avant 17h30 = 0h45

avant 18h00 = 1h15

avant 18h30 = 1h45

avant 19h00 = 2h15 (tout dépassement sera facturé 1h supplémentaire)

**Facturation à la présence. Pas de réservation nécessaire
(Ne pas réserver sur le portail)**

- **Restauration scolaire**

Le tarif de restauration scolaire correspond à une participation à la production et au service du repas ainsi qu'à l'encadrement des périodes d'animations prises en charge par la collectivité.

Facturation à la présence. Pas de réservation nécessaire

L'ALSH DU MERCREDI ET DES VACANCES (accueil extra scolaire)

- **L'ALSH du mercredi** fonctionne de 13h45 à 19h00 (accueil à partir de 13h15 et le soir à partir de 16h30). **Inscription obligatoire pour le lundi 18h précédent le mercredi.**

- **Les inscriptions à l'ALSH des vacances scolaires** sont possibles :

➤ à la journée

➤ à la ½ journée (matin seul, matin repas, après-midi seul, après-midi repas)

Accueil de 7h15 à 9h30, de 11h30 à 12h00 et de 13h15 à 14h. Récupération à partir de 16h30.

Ouverture des inscriptions de 3 à 1 semaine avant le début des vacances.

- **CAS PARTICULIER des vacances d'été : inscriptions exclusivement à la journée**

Accueil de 7h15 à 9h30 et le soir à partir de 16h30 jusqu'à 19h00

MODIFICATION / ANNULATION

- **Pour l'ALSH du mercredi,**

Les modifications / annulations doivent être confirmées **au plus tard le lundi qui précède avant 18h.**

- **Pour l'ALSH des vacances scolaires,**

En cas de modifications, prévenir la MEJ par écrit suivant le tableau ci-dessous en dehors des week-ends et jours fériés.

Pour annuler le	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Prévenir avant	Jeudi 18h	Vendredi 18h	Lundi 18h	Mardi 18h	Mercredi 18h

Dans tous les cas, toute absence non justifiée ou tardive sera facturée, sauf sur avis médical présenté dans les 48h.

MODALITES D'INSCRIPTION et RENSEIGNEMENTS

AUX SERVICES PERI ET EXTRA SCOLAIRES

- **Portail famille par le site mairie ou** directement <https://portail.aiga.fr/index.php5?client=04529>:

Vérification, modification des données de son espace personnel, inscription possible pour certaines activités (petites vacances, mercredis **mais pas l'été**)

- **Par mail :** mej@mairie-relecq-kerhuon.fr

- **A la ME/ :** du Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 18h. Fermeture tous les mardis matins

- **Par téléphone :** 02 98 28 38 38 (renseignements uniquement, pas d'inscription)